

Questions orales

[Français]

ON DEMANDE QUI A DÉCIDÉ DE NE PAS INFORMER LA CHAMBRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai posé une question supplémentaire au vice-premier ministre. Le vice-premier ministre vient encore une fois de refuser à la Chambre des communes. . . il vient de refuser de répondre.

On lui a demandé, et je le répète une autre fois: Qui, dans le gouvernement, quel ministre a pris la décision, le 27 avril, de ne pas informer la Chambre au sujet de ce dossier? Est-ce le ministre des Finances? Est-ce le vice-premier ministre? Est-ce le solliciteur général? Est-ce le premier ministre? Ou est-ce qu'ils sont tous «de complot»?

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, c'est la même décision que celle qui a lancé le processus du mercredi 26 avril. C'était une décision du gouvernement et il est clair que la substance est celle-ci: l'affaire a été confiée à la GRC. On a demandé à la GRC de trouver qui avait pris les documents, comment ils avaient été pris, ce que l'on en avait fait et pourquoi.

Ce fut fait pour que l'on puisse obtenir les renseignements appropriés. Nous répétons que, au cours des années, les solliciteurs généraux ont toujours adopté cette même position; lorsqu'il y a une enquête de la GRC en cours on ne fait pas de commentaires, du fait que cela pourrait nuire à l'enquête. L'opposition devrait reconnaître cela.

LES QUESTIONS POSÉES AUX FONCTIONNAIRES DU MINISTÈRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre sait que la GRC s'occupe des questions qui mettent en cause la responsabilité pour ce qui est d'activités criminelles mais qu'en matière de responsabilité politique c'est à la chambre que les ministres doivent des comptes. Voilà où nous essayons d'en venir.

Je voudrais demander au ministre des Finances ce qui suit: il a bien dit qu'il ne sait pas lui-même à quel moment au juste de l'après-midi du 27 il a appris la deuxième fuite, mais il a confirmé que ses services, notamment le sous-ministre des Finances, étaient informés de cette deuxième fuite bien avant la période des questions.

Je voudrais demander au ministre des Finances, après la période des questions ou enfin quand il a appris la fuite, s'il a demandé aux cadres supérieurs de ses services et/ou au sous-ministre des Finances pour quelle raison lui, le ministre, n'en avait pas été informé immédiatement? Deuxièmement, a-t-il demandé expressément si le cabinet du premier ministre en avait été informé? Dans l'affirmative, ce dernier a-t-il joué un rôle dans la décision prise de tenir le ministre dans l'ignorance pendant la période des questions?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député parle de responsabilité politique. La responsabilité politique a été mise en cause la soirée précédente quand nous avons appris la chose par le réseau de télévision Global. Le député connaît bien la voie que nous avons empruntée à ce moment-là, celle que nous jugions conforme à l'intérêt public et celle justement qu'il fallait suivre en tant que ministres.

Les questions que le député pose maintenant sont accessoires. Ce qui compte c'est que le gouvernement a pris des décisions en conséquence. Mon sous-ministre s'est adressé immédiatement à un des agents de mon ministère pour qu'il prenne contact avec la GRC et l'en informe. Par la suite, le gouvernement a été mis au courant, et par la suite le gouvernement a pris des décisions.

LE MOMENT OÙ LE MINISTRE A ÉTÉ INFORMÉ

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre des Finances essaie encore de nous tromper en ne disant pas toute la vérité. Il n'a pas répondu à la question.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Il savait déjà les renseignements demandés quand il a parlé à la Chambre l'après-midi du 27. Il ne nous a rien dit à ce moment-là, ni au cours des deux derniers jours, ni ce matin. Quand va-t-il dire la vérité aux Canadiens, ici, à la Chambre?

Des voix: Rétractez-vous.

• (1130)

M. le Président: Je tiens à rappeler aux députés que lorsqu'une question difficile est soulevée, l'intérêt public exige qu'il y ait de l'ordre à la Chambre. C'est pourquoi certaines choses ne peuvent être dites ici parce qu'elles sont causes de désordre et entravent la liberté de parole.

La présidence a fait preuve d'une très grande prudence au cours des derniers jours pour que l'opposition officielle et le Nouveau Parti démocratique puissent exercer leur droit et de poser des questions, car comme je l'ai déjà dit,